

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**PROGRAMME RÉNO-RÉGION
DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT**

Saint-Pascal, le 27 janvier 2022- La MRC de Kamouraska invite les propriétaires-occupants qui ont des travaux à exécuter pour corriger les défauts majeurs que présentent leur résidence, à déposer une demande dès maintenant. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. La date limite pour déposer une demande est fixée au 1^{er} mars 2022.

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et les conditions d'admissibilité peuvent être consultées sur le site de la Société d'habitation du Québec, au <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html>. À titre d'exemples, les travaux admissibles pourraient concerner au moins l'un des éléments suivants; murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique, etc.

Le formulaire pour déposer une demande est, quant à lui, disponible sur le site Internet de la MRC de Kamouraska, au https://www.mrckamouraska.com/documentation/SHQ_Formulaire_Inscription_PRR_2021-2022.pdf.

« Cette aide financière est une occasion précieuse pour les citoyens d'améliorer leur résidence en économisant sur les coûts que peuvent engendrer ces travaux d'importance. Ce programme arrive peut-être à point pour plusieurs d'entre eux et il faut en profiter. », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

-30 -

Contact;

Relations de presse;
Annie Lavoie
Conseillère aux communications
MRC de Kamouraska
418 492-1660, poste 253
alavoie@mrckamouraska.com